



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 061-2024
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2024.RRGR.83

Déposée le : 12.03.2024

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Bütikofer (Lyss, PS) (porte-parole)
Saïd (Biel/Bienne, PS)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : du
Direction : Direction de l'instruction publique et de la culture
Classification : -

Planification des locaux scolaires pour les gymnases biennois

Malgré l'exiguïté des lieux où se trouvent les deux gymnases de Bienne, ceux-ci accueillent toujours plus d'élèves. Il est prévu qu'une partie des écoles déménage pour être installée rue de la Source à Bienne dès que la Haute école spécialisée aura emménagé dans le nouveau bâtiment près de la gare. Cependant, cette date n'a cessé d'être repoussée pour des raisons qui sont bien connues. Notons que cette solution n'est pas idéale, car les deux établissements seraient séparés. Les élèves ainsi que les enseignantes et enseignants seraient ainsi obligés d'aller et venir entre les deux sites, sachant que la possibilité de changer d'établissement pendant les récréations est exclue. Or, l'aire Bühler qui appartient au canton est disponible à proximité immédiate des gymnases. En effet, ce terrain était censé héberger la branche ouest de l'A5 qui finalement ne sera pas construite. Selon la Stratégie des locaux scolaires 2030, une extension du gymnase est prévue à moyen terme sur ce terrain, de sorte que les locaux de la rue de la Source ne seraient plus nécessaires. En raison du retard pris sur le site de la rue de la Source la question se pose de savoir si et dans quelles conditions une solution intermédiaire à cet endroit est judicieuse.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Quelle date serait envisageable pour le déménagement des gymnases rue de la Source ?
2. A-t-on examiné la possibilité d'avancer la date de construction sur l'aire Bühler de manière à éviter un déménagement rue de la Source ? Cela permettrait de ne pas scinder l'école et de ne pas avoir de travaux à effectuer rue de la Source.
3. Actuellement, l'école ne cesse de croître et compte désormais plus de 1200 élèves. A-t-on réfléchi aux implications qui seraient induites par la partition des deux écoles ?

4. En cas de déménagement rue de la Source plutôt que dans un nouveau bâtiment sur l'aire Bühler, quels seraient les avantages et les inconvénients de conserver deux gymnases à Bienne sur deux sites plutôt que de créer un nouvel établissement d'un seul tenant rue de la Source ?
5. Quelle est la fourchette en termes d'effectifs d'élèves que le canton considère souhaitable et y a-t-il un plafond à ne pas dépasser à cet égard ?

Destinataire

– Grand Conseil